

Séance du vendredi 16 janvier 2026

Date de la convocation: 12/01/2026

Membres en exercice : 14

seize janvier deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Olivier MAGUET,

Présents : 9

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE, Jean-Jacques DEBIEVE, Emilie KONNERT, Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY, Jacky PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Abstentions : 0

Représentés :

Excusés : Anne COLLINOT, Adeline BEAUFUMÉ, Richard DETHYRE, Thomas HOURLIER, Barbara LOUCHART

Absents:

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 03-2026 POUR ERREUR MATERIEL SIGNATURE D'UNE AOT POUR L'EXPLOITATION DU PORT - (DE 016 2026)

Le Maire rappelle au Conseil municipal l'appel à projets lancé par VNF en novembre 2025 en vue de l'exploitation du port de plaisance de Châtel-Censoir, procédure au terme de laquelle la SAS BEDANN a été retenue en décembre 2025. Il explique que la Convention d'occupation temporaire de type activité économique proposée par VNF à la SAS Bedann pour exploiter le port de plaisance ne concerne que le domaine public fluvial et qu'il convient donc de signer une Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public de la Commune concernant le bâtiment d'une surface totale au sol de 320 m² et le parking attenant d'une surface de 800 m² tous deux situés sur la parcelle AB 30 appartenant à la Commune et qui sont affectés au port de plaisance.

Le Maire présente au Conseil municipal le projet d'AOT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer une Autorisation d'occupation temporaire du domaine public de la Commune, constitué par le bâtiment d'une surface totale au sol de 320 m² et le parking attenant d'une surface de 800 m² tous deux situés sur la parcelle AB 30, avec la SAS BEDANN pour une durée de 7 ans en contrepartie d'une redevance annuelle de 6 077 €, ladite AOT précisant la répartition des charges,

AUTORISE le Maire à signer tout autre document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance

Annick IENZER

Le Maire
Olivier MAGUET